

# Le guide

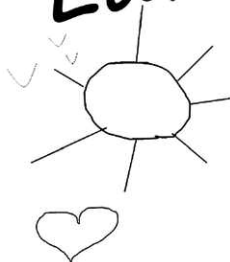
de la **rentrée scolaire**

et **inscriptions aux activités 2011/2012**



le bloc-notes  
des parents

**RENTRÉE**  
Lundi 5 septembre !!!



J-3 mois  
voir guide rentrée

vendredi 12 août  
date limite d'inscription !!!

J-1  
vérifier les cartables

JOUR J  
le grand jour

certificat du médecin  
raccus  
liste fournitures scolaires  
inscriptions club de sport  
transport scolaire  
RDV coiffeur



Coulommiers

# Sommaire

page **2**

ÉCOLES

page **4**

NOUVEAUTÉS

MODALITÉS D'INSCRIPTION  
ET DE FRÉQUENTATION  
DES STRUCTURES D'ACCUEIL  
DE LOISIRS ET DE RESTAURATION  
SCOLAIRE / RÈGLEMENT

1. Inscriptions
2. Modalités d'accueil
3. Tarifications
4. Fonctionnement
5. Règlement intérieur

page **5**

AUTRES ACTIVITÉS  
PROPOSÉES À  
VOTRE ENFANT

page **31**

page **32**

TARIFS

page **33**

CONTACTS UTILES

## Les écoles

La Ville de Coulommiers compte 3 écoles maternelles et 3 élémentaires. Les enfants sont inscrits dans l'école relevant du secteur géographique de leur habitation.

### Inscription en 1<sup>re</sup> année à l'école maternelle

Fournir :

- ORIGINAL du livret de famille (à défaut, extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois et photocopie de la pièce d'identité d'un des deux parents)
- PHOTOCOPIE de 2 justificatifs de domicile récents sur la Ville de Coulommiers (datant de moins de 3 mois) et différents au nom d'un ou des deux parents (ex : loyer, EDF, eau, téléphone fixe, assurance du logement, SAUF téléphone portable ; concernant les échéanciers EDF/EAU... la date d'établissement du document doit être de moins de 3 mois)
- Dans le cas d'un hébergement chez un tiers : justificatifs de domicile au nom de l'hébergeant et attestation sur l'honneur de l'hébergement mentionnant les parents et les enfants.

### Passage de l'école maternelle à l'école élémentaire

Vous êtes Columériens et êtes dans le secteur dont vous dépendez : vous devez alors vous rendre au service Education de la mairie (muni du livret de famille et de la photocopie de 2 justificatifs de domicile de moins de 3 mois et différents) qui vous délivrera un récépissé d'admission scolaire. Vous pourrez alors vous rendre à l'école élémentaire qui fera l'admission de votre enfant.

### Changement d'école

Fournir :

- documents identiques à la 1<sup>re</sup> inscription de maternelle
- et PHOTOCOPIE du certificat de radiation du précédent établissement scolaire.

#### **POUR TOUS LES ENFANTS SCOLARISÉS**

En cas de changement de domicile dans le courant de l'année scolaire, vous devez avertir l'école ET la mairie au service Éducation.

ÉCOLES	ADRESSE	N° TÉLÉPHONE	NOM DU DIRECTEUR
<b>MATERNELLES</b>			
• JEAN DE LA FONTAINE	RUE DES CAILLETS	01 64 75 17 09	MME FERREIRA
• P. KERGOMARD	AVENUE DE REBAIS	01 64 75 17 14	MME BINTZ
• VAUX-VILLAGE	RUE DE VAUX	01 64 75 17 19	MME DRAPIER
<b>ÉLÉMENTAIRES</b>			
• JEHAN DE BRIE	RUE DU CHAMP FRÉMONT RUE M. CHAROT	01 64 75 17 15	M. DOLLÉ
• L. ROBERT	RUE LAFAYETTE	01 64 75 17 18	MME MIRAUCOURT
• CHARLES DE GAULLE	PLACE ILE-DE-FRANCE	01 64 75 17 11	M. BINANT

### HORAIRES (TEMPS SCOLAIRE) DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

#### ☛ QUARTIER DES TEMPLIERS

ÉCOLE MATERNELLE JEAN DE LA FONTAINE de 8 h 55 à 11 h 55 et de 13 h 25 à 16 h 25

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEHAN DE BRIE de 8 h 35 à 11 h 35 et de 13 h 35 à 16 h 35

#### ☛ CENTRE VILLE

ÉCOLE MATERNELLE PAULINE KERGOMARD de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE LOUIS ROBERT de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30

#### ☛ QUARTIER DE VAUX

ÉCOLE MATERNELLE VAUX VILLAGE de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 20 à 16 h 20

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CHARLES DE GAULLE de 8 h 45 à 12 h 00 et de 13 h 45 à 16 h 30

Les portes sont ouvertes 10 minutes avant et après le temps scolaire indiqué ci-dessus.

**La Ville de Coulommiers organise des accueils  
pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune :  
restauration scolaire, accueil de loisirs périscolaire matin et soir, études surveillées  
et accueils de loisirs extrascolaires les mercredis et durant les vacances scolaires.**

# Nouveautés

---

## Portail famille

Jusqu'à maintenant, vous pouviez provisionner votre compte famille avec la carte bancaire, le chèque bancaire ou le numéraire à la mairie-annexe du centre-ville.

Afin d'offrir un service toujours plus proche à ses usagers, la Ville de Coulommiers a mis en place un accès privilégié et sécurisé destiné aux familles dont les enfants participent aux activités périscolaires.

Sur le site de la ville ([www.coulommiers.fr](http://www.coulommiers.fr)), muni d'un identifiant et d'un mot de passe, ce portail famille va vous permettre de :

- Consulter votre fiche famille et signaler tout changement sur votre dossier.
- Modifier les plannings des inscriptions aux activités.
- Consulter, éditer et provisionner votre compte.

## Carte de "badgage"

En 2010, dans les écoles du quartier des Templiers, nous avons conservé les cartes. Elles étaient à la disposition des enfants pour le « badgage ».

Nous n'avons constaté aucune perte de carte et un meilleur résultat des « badgages » a été enregistré.

Cette expérience va être étendue à toutes les écoles élémentaires de Coulommiers et conservée sur l'école maternelle Jean de la Fontaine.



Coulommiers

# Règlement

## MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE FRÉQUENTATION DES STRUCTURES D'ACCUEIL, DE LOISIRS ET DE RESTAURATION SCOLAIRE

**TOUTES CES ACTIVITÉS FONCTIONNENT DÈS LE PREMIER JOUR DE L'ANNÉE SCOLAIRE.**

### I- INSCRIPTIONS

#### 1- L'INSCRIPTION

##### **IMPORTANT**

**Chaque année scolaire, les familles doivent effectuer l'inscription de leur enfant aux diverses activités (ou le renouvellement). Cette inscription a lieu en juin.**

Lieu des inscriptions : – Service Enfance – 13, rue du Général de Gaulle - Coulommiers.

**Toutes les factures d'accueils pré et postscolaires, d'études surveillées, d'accueils de loisirs et de restauration scolaire de l'année en cours (2010/2011) devront être acquittées pour permettre toute réinscription.**

#### **DOCUMENTS À FOURNIR**

##### *DOCUMENTS FOURNIS PAR LA MAIRIE :*

- Dossier d'inscription comprenant les fiches d'inscription aux différentes activités.
- Règlement - tarif.
- Fiche d'inscription aux différentes activités.

En cas de renouvellement d'inscription : **RAPPORTER LA CARTE PERSONNELLE DE CHAQUE ENFANT** (déjà délivrée à la famille les années précédentes) sauf pour les enfants du quartier des Templiers.

##### *DOCUMENTS PERSONNELS :*

- Avis d'imposition 2011 ou de non imposition 2011 (sur les revenus 2010).

Ou

- Double déclaration d'impôts 2011 préremplie (sur les revenus 2010).

Ou

- 3 derniers bulletins de salaires et le contrat de travail en cas de changement de situation par rapport aux impôts.

Ou

- Relevés du Pôle Emploi indiquant les versements reçus des 3 derniers mois.

SUITE AU VERSO

ET

- Justificatif autres ressources (RSA, Aide à adulte handicapé, etc).
- Attestation justifiant du montant des prestations familiales qui vous sont allouées par votre CAF et montant de votre allocation logement (-3 mois) possibilité sur Internet de se procurer ce document sur votre compte CAF.

ET

Selon les activités :

- Toutes pièces justifiant l'emploi (contrat de travail et les 3 dernières feuilles de paie).
- Toutes pièces justifiant la formation et la durée de cette dernière (convention de stage, certificat).

Les familles alimenteront leur compte famille et fourniront, pour chaque enfant inscrit à une activité, **les modalités du planning à définir (restauration, pré et postscolaire).**

Les familles ont la possibilité d'envoyer leur dossier dûment complété, signé accompagné d'un acompte et de la carte (uniquement en cas de renouvellement) par courrier.

La non-présentation des ressources entraînera l'application du tarif maximum.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RENDU.**

## **2- LES PRIORITÉS**

En cas de surcharge d'effectif, la priorité sera déterminée en fonction des critères suivants et sans hiérarchisation prédéterminée :

- Lieu d'habitation
- Date d'arrivée du dossier
- Situation familiale
- Situation sociale
- Durée hebdomadaire de fréquentation.

## **II- MODALITÉS D'ACCUEIL**

### **2.1- RESTAURATION SCOLAIRE**

#### **2.1.1 CONDITION D'INSCRIPTION**

En raison de la demande et de la capacité d'accueil des restaurants dans le quartier du centre-ville, le quartier de Vaux et pour les maternelles du quartier des Templiers, les 2 parents (ou le parent seul) doivent (ou doit) fournir un justificatif, datant de moins d'un mois, indiquant la nécessité d'un besoin de restauration le midi pour leur(s) enfant(s) (emploi, formation, stage...).

#### **2.1.2 ORGANISATION**

Pendant le temps du midi, la municipalité s'engage à fournir des repas équilibrés aux enfants inscrits à la restauration scolaire.

Le temps de restauration scolaire est un temps d'apprentissage de la vie en collectivité. Il doit permettre de favoriser la détente, d'organiser des animations autour de la découverte du goût et des aliments, et de développer la notion de responsabilisation des enfants.

Les enfants sont encadrés par une équipe d'animateurs qui veillent à leur sécurité, au bon déroulement du repas et organisent des animations.

Pour les repas, les familles peuvent opter pour l'année scolaire, soit à la semaine complète, soit pour un, deux ou trois jours, soit de façon occasionnelle, soit selon un planning variable à condition de le modifier sur le portail famille ou d'avertir le service éducation à l'avance minimum 3 jours ouvrés avant la date concernée.

Lors des absences imprévues des enseignants, le repas de votre enfant étant prévu à l'avance, il est recommandé qu'il déjeune à la restauration scolaire. Aucun remboursement ne sera effectué.

### 2.1.3 RÉPARTITION DES ENFANTS SELON LES ÉCOLES

ÉCOLES	RESTAURANT
<b>ÉLÉMENTAIRES</b>	
• JEHAN DE BRIE	RUE DES CAILLETS (POUR LES GRANDES SECTIONS) RUE MÉDÉRIC CHAROT (POUR LES AUTRES)
• L. ROBERT	ESPACE LAFAYETTE
• C. DE GAULLE	CHARLES DE GAULLE - NOTRE MAISON*
<b>MATERNELLES</b>	
• JEAN DE LA FONTAINE	RUE DES CAILLETS
• P. KERGOMARD	ESPACE LAFAYETTE
• VAUX-VILLAGE	CHARLES-DE-GAULLE

\* En raison des demandes et de la capacité d'accueil des restaurants, des modifications de lieux peuvent intervenir dans le courant de l'année scolaire.

### 2.1.4 LA CHARTE DE VIE

Une charte de vie proposant des règles de savoir-vivre au sein du restaurant scolaire est annoncée aux enfants en début d'année scolaire. Il s'agit de les dissuader d'adopter une attitude agressive ou de manquer de respect au sein de la collectivité.

#### **Voici son règlement :**

10 points sont attribués à chaque enfant pour l'année scolaire.

Un point est déduit par faute commise après avis du responsable du restaurant scolaire et de l'animateur témoin.

Les motifs pouvant faire l'objet de suppression de points sont : l'insolence, la violence, l'irrespect de la charte de vie, du matériel ou des lieux, etc.

Les parents seront avisés et convoqués par courrier à chaque suppression de point.

Après suppression de 5 points, après entretien avec les parents, l'enfant sera exclu du restaurant dans les plus brefs délais au minimum deux jours.

Il ne sera pas possible de récupérer des points en cours d'année.

Pour garder sa crédibilité, la sanction sera utilisée avec modération.

Parallèlement, les animateurs favoriseront la convivialité, incitant les enfants à profiter pleinement de ce moment de détente.

Des animations et des jeux seront proposés.

## 2.2- ACCUEIL DE LOISIRS

### 2.2.1. ACCUEIL DU PRÉ ET POSTSCOLAIRE

La ville de Coulommiers met un accueil pré et postscolaire pour tous les enfants scolarisés en école maternelle et élémentaire de Coulommiers.

Les enfants seront accueillis les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

#### 2.2.1.1 CONDITION D'INSCRIPTION

Pour toutes les inscriptions à l'accueil pré et postscolaire, les deux parents – ou le parent seul élevant son enfant – doivent justifier d'une activité professionnelle ou d'un stage ou d'une formation.

#### 2.2.1.2 LA FRÉQUENTATION

Les parents optent pour 1, 2, 3 ou 4 jours par semaine, le matin ou le soir ou le matin et le soir selon un planning variable à condition de le modifier sur le portail famille ou d'avertir le service Education à l'avance minimum 3 jours ouvrés avant la date concernée

SUITE AU VERSO

### 2.2.1.3 LIEUX

Les enfants sont accueillis selon le lieu de leur scolarisation les lundis, mardis, jeudis et vendredis sur les six lieux d'accueil suivants :

#### QUARTIER DE VAUX

◆ Élèves de Vaux-Village

MATIN ET SOIR →

##### PETITE MAISON DE VAUX

Rue de Vaux

Ouverture de 7 h 00 à 8 h 45 et de 16 h 20 à 19 h 00

☎ 01 64 03 93 65

◆ Élèves de Charles-de-Gaulle

MATIN ET SOIR →

##### ÉCOLE CHARLES-DE-GAULLE

Place Ile-de-France

Ouverture de 7 h 00 à 8 h 45 et de 16 h 30 à 19 h 00

☎ 01 64 04 78 91

#### QUARTIER DU CENTRE VILLE

◆ Élèves de Pauline Kergomard  
et

◆ Élèves de Louis Robert

MATIN ET SOIR →

##### ESPACE LAFAYETTE

Impasse de l'Aître

Ouverture de 7 h 00 à 8 h 30 et de 16 h 30 à 19 h 00

☎ 01 64 20 53 82

#### QUARTIER DES TEMPLIERS

◆ Élèves de Jean de la Fontaine

MATIN ET SOIR →

##### ACCUEIL DE LOISIRS

ÉCOLE JEHAN DE BRIE - Rue du Champ Frémont

Ouverture de 7 h 00 à 8 h 55 et de 16 h 25 à 19 h 00

☎ 01 64 75 17 12

◆ Élèves de Jehan de Brie

MATIN ET SOIR →

##### ACCUEIL DE LOISIRS

LES BOUTONS D'OR - Commanderie des Templiers

Ouverture de 7 h 00 à 8 h 55 et de 16 h 35 à 19 h 00

☎ 01 06 03 48 35

### 2.2.2. ACCUEIL DE LOISIRS (MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES)

Durant l'année scolaire, la ville de Coulommiers organise des accueils de loisirs pour les enfants scolarisés en école maternelle ou élémentaire.

#### 2.2.2.1 LIEUX D'ACCUEIL

Les enfants sont accueillis de 7 heures à 19 heures. Les lieux d'accueil seront déterminés à chaque vacances.

- ◆ Accueil de loisirs de Charles de Gaulle – École Charles de Gaulle – Place Ile de France - Tél : 01 64 04 78 91
- ◆ Accueil de loisirs maternel Jehan de Brie – École Jehan de Brie - Rue du Champ Frémont - Tél : 01 64 75 17 12
- ◆ Accueil de loisirs maternel la Petite Maison de Vaux – Rue de Vaux - Tél : 01 64 03 93 65.
- ◆ Accueil de loisirs les Boutons d'Or – Commanderie des Templiers - Tél : 01 06 03 48 35
- ◆ Accueil de loisirs Lafayette – Impasse de l'Aître - Tél : 01 64 20 53 82.

# Pièces à fournir pour l'inscription de votre enfant AU PLUS TARD LE 14 AOÛT 2011

**EN CAS DE RENOUVELLEMENT D'INSCRIPTION :**  
**PENSEZ À VENIR AVEC LA CARTE PERSONNELLE DE CHAQUE ENFANT**  
(déjà délivrée à la famille les années précédentes)  
sauf pour les enfants du quartier des Templiers et de l'école Louis Robert

*En pages 11 et 12 de ce dossier :*

## **Fiche I – DOSSIER DU “COMPTE FAMILLE”**

accompagné, pour le calcul de votre quotient :

- Avis d'imposition 2011 ou de non-imposition 2011 (sur les revenus 2010)
- ou ■ Double déclaration d'impôts 2011 préremplie (sur les revenus 2010)
- ou ■ 3 derniers bulletins de salaires et le contrat de travail en cas de changement de situation par rapport aux impôts)
- ou ■ Relevés du Pôle Emploi indiquant les versements reçus les 3 derniers mois
- ET ■ Justificatif autres ressources (RSA, Aide à adulte handicapé, etc)
- Attestation justifiant du montant des prestations familiales qui vous sont allouées par votre CAF et montant de votre allocation logement (-3 mois)

*En pages 13 et 14 de ce dossier :*

## **Fiche II – INSCRIPTION À LA RESTAURATION SCOLAIRE**

*En raison de la demande et de la capacité d'accueil des restaurants dans le quartier du centre-ville, le quartier de Vaux et pour les maternels du quartier des Templiers, les 2 parents (ou le parent seul) doivent (ou doit) fournir un justificatif, datant de moins d'un mois, indiquant la nécessité d'un besoin de restauration le midi pour leur(s) enfant(s) (emploi, formation, stage...).*

*En pages 15 à 20 de ce dossier :*

## **Fiche III – FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE**

*En pages 21 à 24 de ce dossier :*

## **Fiche IV – FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS AU PRÉ ET POSTSCOLAIRE ET AUX ACCUEILS DE LOISIRS**

Pour le pré et postscolaire fournir :

- toutes pièces justifiant l'emploi (contrat de travail et feuilles de paie) ou une formation et sa durée (convention de stage, certificat)
- photocopie des vaccins de votre enfant

*En pages 25 à 28 de ce dossier :*

## **AUTORISATION DE SORTIE**

EN CAS DE SÉPARATION OU DE DIVORCE : FOURNIR COPIE DU JUGEMENT

**Attention : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA RENDU.**

Ces documents doivent être dûment complétés, datés et nécessitent votre signature.





# Fiche n° 1

**Coulommiers**

Service de l'Education ☎ 01 64 75 80 00 poste 8184

**CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

Dossier n° .....

Saisi le .....

**DOSSIER D'INSCRIPTION  
ANNÉE SCOLAIRE 2011/2012**

## COMPTE FAMILLE

NOM - PRÉNOM du Chef de Famille .....

NOM - PRÉNOM des enfants concernés par les activités .....

.....  
.....

*Cadre réservé à l'administration*

### CALCUL DU QUOTIENT FAMILIAL

Ressources annuelles
Père : .....
Mère : .....
Autres : .....
.....
.....
.....
Total : .....

Montant mensuel
Allocations Familiales : .....
APL : .....
RSA : .....
PAJE : .....
Autres : .....
.....
Total : .....

Un ou l'autre des parents relève du régime général de Sécurité Sociale :  OUI  NON  
(sont exclus : le régime agricole, SNCF, EDF, GDF, RATP)

N° allocataire CAF

Nombre d'enfants : .....

Nombre de parts fiscales de la famille : .....

Montant du quotient familial : .....

Inscription à la newsletter (lettre mensuelle envoyée par mail) :  OUI  NON

Votre adresse mail : .....

SUITE AU VERSO



## Observations de la famille

---

Si les informations énoncées ci-dessus ne reflètent pas la structure de votre foyer, noter ici les observations qui vous semblent opportunes :

## Observations du service

---

**L'absence des renseignements requis sur cette fiche et ses annexes, ou la non-production des pièces justificatives, entraîne l'application du tarif maximum.**

Je certifie sur l'honneur que les informations portées sur ce document et les fiches annexes sont exactes.  
Je déclare avoir pris connaissance du fonctionnement des différentes structures, et en accepte le règlement.

Coulommiers, le

Signature



# Fiche n° II

**Coulommiers**

Service de l'Education ☎ 01 64 75 80 00 poste 8184

**CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

Dossier n° .....

Saisi le .....

**INSCRIPTION  
RESTAURATION SCOLAIRE  
ANNÉE SCOLAIRE 2011/2012**

Nom de l'enfant	Prénom	Sexe (M/F)	Né(e) le	École	Niveau scolaire 2010/2011

Adresse du domicile .....

E-mail personnel ..... ☎ .....

**COMPOSITION DU FOYER A CE JOUR**

(*) Rayer les mentions inutiles	RESPONSABLE (1)	CONJOINT
<b>Lien de parenté avec l'enfant</b>	(*) Père - Mère - Tuteur - Autre	(*) Père - Mère - Tuteur - Autre
<b>Qualité</b>	(*) M., Mme, Mlle	(*) M., Mme, Mlle
<b>Nom</b>		
<b>Prénom</b>		
<b>Situation familiale à ce jour</b>	(*) Célibataire, Marié, Divorcé, Séparé, Vie maritale, Veuf, Pacsé	(*) Célibataire, Marié, Divorcé, Séparé, Vie maritale, Veuf, Pacsé
<b>Profession</b>		
<b>Nom et adresse de l'employeur</b>		
☎ <b>professionnel</b>	☎	☎
<b>Sécurité Sociale - Régime</b> (général, agricole, RATP, SNCF, EDF, GDF et autres)		
<b>N° de Sécurité Sociale auquel est rattaché l'enfant</b>		

(1) En cas de garde alternée, il est nécessaire d'établir un dossier par parent pour avoir des relevés de compte individuels.

**PERSONNES A PRÉVENIR EN CAS D'ACCIDENT :**

1) Nom, prénom et adresse	☎
2) Nom, prénom et adresse	☎
3) Nom, prénom et adresse	☎
4) Nom, prénom et adresse	☎

SUITE AU VERSO



# RESTAURATION SCOLAIRE • ANNÉE SCOLAIRE 2011/20012

<b>AUTORISATION PARENTALE 1<sup>er</sup> ENFANT</b>	<i>(1) Rayer les mentions inutiles</i>
Je, soussigné(e) ..... père, mère, tuteur légal (1)	
autorise mon enfant (nom, prénom) .....	
<b>à déjeuner au service de restauration</b>	
<input type="checkbox"/> INSCRIPTION ANNUELLE <input type="checkbox"/> LUNDI <input type="checkbox"/> MARDI <input type="checkbox"/> JEUDI <input type="checkbox"/> VENDREDI (J'aviseraï <b>À L'AVANCE</b> le service scolaire des <b>ABSENCES</b> de mon enfant)	
<b>OU</b>	
<input type="checkbox"/> INSCRIPTION OCCASIONNELLE (J'aviseraï <b>À L'AVANCE</b> le service scolaire des <b>PRÉSENCES</b> de mon enfant)	
<b>COCHER LA CASE CORRESPONDANT À VOTRE CHOIX</b>	
<i>(1) Rayer les mentions inutiles</i>	

<b>AUTORISATION PARENTALE 2<sup>ème</sup> ENFANT</b>	<i>(1) Rayer les mentions inutiles</i>
Je, soussigné(e) ..... père, mère, tuteur légal (1)	
autorise mon enfant (nom, prénom) .....	
<b>à déjeuner au service de restauration</b>	
<input type="checkbox"/> INSCRIPTION ANNUELLE <input type="checkbox"/> LUNDI <input type="checkbox"/> MARDI <input type="checkbox"/> JEUDI <input type="checkbox"/> VENDREDI (J'aviseraï <b>À L'AVANCE</b> le service scolaire des <b>ABSENCES</b> de mon enfant)	
<b>OU</b>	
<input type="checkbox"/> INSCRIPTION OCCASIONNELLE (J'aviseraï <b>À L'AVANCE</b> le service scolaire des <b>PRÉSENCES</b> de mon enfant)	
<b>COCHER LA CASE CORRESPONDANT À VOTRE CHOIX</b>	
<i>(1) Rayer les mentions inutiles</i>	

<b>AUTORISATION PARENTALE 3<sup>ème</sup> ENFANT</b>	<i>(1) Rayer les mentions inutiles</i>
Je, soussigné(e) ..... père, mère, tuteur légal (1)	
autorise mon enfant (nom, prénom) .....	
<b>à déjeuner au service de restauration</b>	
<input type="checkbox"/> INSCRIPTION ANNUELLE <input type="checkbox"/> LUNDI <input type="checkbox"/> MARDI <input type="checkbox"/> JEUDI <input type="checkbox"/> VENDREDI (J'aviseraï <b>À L'AVANCE</b> le service scolaire des <b>ABSENCES</b> de mon enfant)	
<b>OU</b>	
<input type="checkbox"/> INSCRIPTION OCCASIONNELLE (J'aviseraï <b>À L'AVANCE</b> le service scolaire des <b>PRÉSENCES</b> de mon enfant)	
<b>COCHER LA CASE CORRESPONDANT À VOTRE CHOIX</b>	
<i>(1) Rayer les mentions inutiles</i>	

Coulommiers, le

Signature



# Fiche n° III

**Coulommiers**

Service de l'Education ☎ 01 64 75 80 00 poste 8184

**CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

Dossier n° .....

Saisi le .....

**RESTAURATION SCOLAIRE  
ANNÉE SCOLAIRE 2011/2012**

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS PAR ENFANT**

Nom de l'enfant ..... Prénom .....

Date de naissance .....

Adresse actuelle .....

.....

École fréquentée ..... Niveau scolaire .....

**ASSURANCE**

Nom et adresse de la Compagnie .....

.....

Numéro de la police d'assurance .....

**EN CAS D'URGENCE**

**TÉLÉPHONE** .....

**Préciser** : travail, voisins, domicile, etc. ....

Nom du médecin ..... Tél. ....

**OBSERVATIONS ÉVENTUELLES**

Actuellement, l'enfant suit-il un traitement\*. Si OUI, lequel .....

.....

**\*Tout médicament ne peut être administré à l'enfant sans l'original de l'ordonnance médicale ou projet d'accueil individualisé.**

**ALLERGIES**

**Il est recommandé d'établir un P.A.I. (Projet d'accueil individualisé) avec le médecin scolaire, le directeur de l'école et la mairie).** Est-il déjà établi  NON  OUI (fournir la photocopie)

.....

.....

RAPPEL : IL DOIT ÊTRE RENOUVELÉ CHAQUE ANNÉE.

SUITE AU VERSO



Particularités à signaler (repas sans porc, sans viande, etc.) .....

.....

.....

Recommandations des parents (santé, besoins, etc.) .....

.....

.....

**LES VACCINS DE VOTRE ENFANT SONT-ILS A JOUR ?**

OUI       NON

Si NON, lesquels : .....

.....

.....

Je, soussigné (e) ..... père, mère, tuteur légal (1)

- Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.
- Autorise le responsable à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions des médecins.
- Autorise le responsable à sortir mon enfant de l'hôpital.
- M'engage à payer la part des frais de séjour incombant à la famille, les frais médicaux, d'hospitalisation et d'opération éventuelle, non remboursés par la Sécurité Sociale.
- Autorise, en outre, mon enfant à participer à toutes les activités organisées dans le cadre de la restauration scolaire.
- Accepte que les photos et les images vidéo de mon enfant, prises durant ses activités, puissent être utilisées dans le cadre des informations municipales (bulletin municipal, lettre du Maire, affiches, programmes, plaquettes ... et supports web).
- Certifie avoir contracté, pour mon enfant, une assurance couvrant la responsabilité civile et le risque « accident corporel individuel ».

(1) Rayer les mentions inutiles.

Coulommiers, le  
Signature



# Fiche n° III

Coulommiers

Service de l'Education ☎ 01 64 75 80 00 poste 8184

**CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

Dossier n° .....

Saisi le .....

**RESTAURATION SCOLAIRE  
ANNÉE SCOLAIRE 2011/2012**

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS PAR ENFANT**

Nom de l'enfant ..... Prénom .....

Date de naissance .....

Adresse actuelle .....

.....

École fréquentée ..... Niveau scolaire .....

**ASSURANCE**

Nom et adresse de la Compagnie .....

.....

Numéro de la police d'assurance .....

**EN CAS D'URGENCE**

**TÉLÉPHONE** .....

**Préciser** : travail, voisins, domicile, etc. ....

Nom du médecin ..... Tél. ....

**OBSERVATIONS ÉVENTUELLES**

Actuellement, l'enfant suit-il un traitement\*. Si OUI, lequel .....

.....

**\*Tout médicament ne peut être administré à l'enfant sans l'original de l'ordonnance médicale ou projet d'accueil individualisé.**

**ALLERGIES**

**Il est recommandé d'établir un P.A.I. (Projet d'accueil individualisé) avec le médecin scolaire, le directeur de l'école et la mairie).** Est-il déjà établi  NON  OUI (fournir la photocopie)

.....

.....

RAPPEL : IL DOIT ÊTRE RENOUVELÉ CHAQUE ANNÉE.

SUITE AU VERSO



Particularités à signaler (repas sans porc, sans viande, etc.) .....

.....

.....

Recommandations des parents (santé, besoins, etc.) .....

.....

.....

**LES VACCINS DE VOTRE ENFANT SONT-ILS A JOUR ?**

OUI       NON

Si NON, lesquels : .....

.....

.....

Je, soussigné (e) ..... père, mère, tuteur légal (1)

- Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.
- Autorise le responsable à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions des médecins.
- Autorise le responsable à sortir mon enfant de l'hôpital.
- M'engage à payer la part des frais de séjour incombant à la famille, les frais médicaux, d'hospitalisation et d'opération éventuelle, non remboursés par la Sécurité Sociale.
- Autorise, en outre, mon enfant à participer à toutes les activités organisées dans le cadre de la restauration scolaire.
- Accepte que les photos et les images vidéo de mon enfant, prises durant ses activités, puissent être utilisées dans le cadre des informations municipales (bulletin municipal, lettre du Maire, affiches, programmes, plaquettes ... et supports web).
- Certifie avoir contracté, pour mon enfant, une assurance couvrant la responsabilité civile et le risque « accident corporel individuel ».

(1) Rayer les mentions inutiles.

Coulommiers, le  
Signature



# Fiche n° III

**Coulommiers**

Service de l'Education ☎ 01 64 75 80 00 poste 8184

**CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION**

Dossier n° .....

Saisi le .....

**RESTAURATION SCOLAIRE  
ANNÉE SCOLAIRE 2011/2012**

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS PAR ENFANT**

Nom de l'enfant ..... Prénom .....

Date de naissance .....

Adresse actuelle .....

.....

École fréquentée ..... Niveau scolaire .....

**ASSURANCE**

Nom et adresse de la Compagnie .....

.....

Numéro de la police d'assurance .....

**EN CAS D'URGENCE**

**TÉLÉPHONE** .....

**Préciser** : travail, voisins, domicile, etc. ....

Nom du médecin ..... Tél. ....

**OBSERVATIONS ÉVENTUELLES**

Actuellement, l'enfant suit-il un traitement\*. Si OUI, lequel .....

.....

**\*Tout médicament ne peut être administré à l'enfant sans l'original de l'ordonnance médicale ou projet d'accueil individualisé.**

**ALLERGIES**

**Il est recommandé d'établir un P.A.I. (Projet d'accueil individualisé) avec le médecin scolaire, le directeur de l'école et la mairie).** Est-il déjà établi  NON  OUI (fournir la photocopie)

.....

.....

RAPPEL : IL DOIT ÊTRE RENOUVELÉ CHAQUE ANNÉE.

SUITE AU VERSO



Particularités à signaler (repas sans porc, sans viande, etc.) .....

.....

.....

Recommandations des parents (santé, besoins, etc.) .....

.....

.....

**LES VACCINS DE VOTRE ENFANT SONT-ILS A JOUR ?**

OUI       NON

Si NON, lesquels : .....

.....

.....

Je, soussigné (e) ..... père, mère, tuteur légal (1)

- Déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.
- Autorise le responsable à faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions des médecins.
- Autorise le responsable à sortir mon enfant de l'hôpital.
- M'engage à payer la part des frais de séjour incombant à la famille, les frais médicaux, d'hospitalisation et d'opération éventuelle, non remboursés par la Sécurité Sociale.
- Autorise, en outre, mon enfant à participer à toutes les activités organisées dans le cadre de la restauration scolaire.
- Accepte que les photos et les images vidéo de mon enfant, prises durant ses activités, puissent être utilisées dans le cadre des informations municipales (bulletin municipal, lettre du Maire, affiches, programmes, plaquettes ... et supports web).
- Certifie avoir contracté, pour mon enfant, une assurance couvrant la responsabilité civile et le risque « accident corporel individuel ».

(1) Rayer les mentions inutiles.

Coulommiers, le  
Signature



Coulommiers

Dossier n° .....

### ACCUEIL DE LOISIRS

#### FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS (à remplir par la famille)

NOM DE L'ENFANT .....

Sexe :  M  F

Prénoms .....

Date, lieu de naissance .....

Adresse .....

Tél. domicile ..... Tél. portable .....

E-mail personnel .....

École fréquentée .....

Classe .....  
L'enfant a-t-il des frères, des sœurs ?  OUI  NON (\*)

Prénoms et âges .....

#### PRÉSCOLAIRE (matin)\*

INSCRIPTION ANNUELLE  LUNDI  MARDI  JEUDI  VENDREDI  
(J'aviserai à l'avance le service scolaire **des absences** de mon enfant)

OU

INSCRIPTION OCCASIONNELLE

(J'aviserai à l'avance le service scolaire **des présences** de mon enfant)

#### POSTSCOLAIRE (soir)\*

INSCRIPTION ANNUELLE  LUNDI  MARDI  JEUDI  VENDREDI  
(J'aviserai à l'avance le service scolaire **des absences** de mon enfant)

OU

INSCRIPTION OCCASIONNELLE

(J'aviserai à l'avance le service scolaire **des présences** de mon enfant)

#### ACCUEILS DE LOISIRS LE MERCREDI

Mon enfant participera à cet accueil **TOUS** les mercredis sauf pendant les vacances scolaires (pour allègement des modalités 2.2.2.)

(\*) Cocher la case correspondant à votre choix

L'enfant mouille-t-il son lit ?  NON  OCCASIONNELLEMENT  OUI  
S'il s'agit d'une fille : est-elle réglée ?  NON  OUI

cocher la case correspondante

#### RESPONSABLE DE L'ENFANT

Pour être admis à l'Accueil de Loisirs, cette déclaration devra obligatoirement être remplie et signée par le responsable légal de l'enfant:

Je, soussigné(e) .....  
père, mère, tuteur (\*)  
responsable de l'enfant .....

Autorise le Directeur du Centre d'Accueil de Loisirs :

- 1.- A faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions des médecins.
- 2.- Autorise le Directeur du Centre d'Accueil de Loisirs à faire sortir mon enfant du centre hospitalier.
- 3.- Je m'engage à payer la part des frais de séjour incombant à la famille, les frais médicaux, d'hospitalisation et d'opération éventuelle, non remboursés par la Sécurité Sociale.
- 4.- J'autorise, en outre, mon enfant à participer à toutes les activités du Centre d'Accueil de Loisirs.
- 5.- J'accepte que les photos et les images vidéo de mon enfant, prises durant son séjour, puissent être utilisées dans le cadre des informations municipales (bulletin municipal, lettre du Maire, affiches, programmes, plaquettes ... et supports web).
- 6.- CERTIFIE AVOIR CONTRACTÉ pour mon enfant une assurance couvrant la responsabilité civile et le risque "Accident corporel individuel".

A Coulommiers, le .....  
Signature

(\*) Entourer la réponse

## RENSEIGNEMENTS D'IDENTITÉ DE LA FAMILLE

Qui exerce l'autorité parentale ? PÈRE - MÈRE - TUTEUR (\*)

Situation familiale du responsable de l'enfant :

MARIÉ - DIVORCÉ - CÉLIBATAIRE - CONCUBINAGE - SÉPARÉ - VEUF - PACSÉ (\*)

NOM et prénom du **responsable** .....

Profession .....

Nom et adresse de l'employeur .....

Tél. ....

NOM et prénom du **conjoint** .....

Profession .....

Nom et adresse de l'employeur .....

Tél. ....

Adresse du (ou des) personne(s) responsable(s) pendant le séjour de vacances de l'enfant (si elle est autre que le domicile) :

Du ..... au .....

Nom .....

Adresse .....

Tél. ....

SÉCURITÉ SOCIALE : Régime général - Autres (\*)

Adresse de la Caisse de Sécurité Sociale .....

N° d'assuré S.S. auquel est rattaché l'enfant

CMU  OUI

NON

(Joindre la copie de l'attestation)

MUTUELLE  OUI

NON

NOM ..... N° .....

Adresse .....

Nom de l'assurance responsabilité civile et risque "Accident corporel individuel"

NOM ..... N° .....

Adresse .....

(\*) Entourer la réponse

## RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

### VACCINATIONS

(joindre les photocopies des pages correspondantes du carnet de santé)

Si l'enfant n'est pas vacciné, POURQUOI ? .....

.....

Nom du docteur traitant .....

Adresse .....

Tél. ....

### L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes\*

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINES	RHUMATISMES	SCARLATINE
NON OUI	NON OUI	NON OUI	NON OUI	NON OUI
COQUELUCHE	OTITES	ASTHME	ROUGEOLE	OREILLONS
NON OUI	NON OUI	NON OUI	NON OUI	NON OUI

### OBSERVATIONS ÉVENTUELLES

Actuellement, l'enfant suit-il un traitement (\*)

OUI

NON

Si oui, lequel ? .....

Tout médicament ne peut être administré à l'enfant sans l'original de l'ordonnance médicale.

### ALLERGIES

Il est recommandé d'établir un P.A.I. (projet d'accueil individualisé) avec le médecin scolaire, le directeur de l'école et la mairie. S'il est déjà établi : fournir la photocopie.

**PARTICULARITÉS À SIGNALER** (repas sans porc, sans viande, etc.)

**RECOMMANDATIONS DES PARENTS** (santé, besoins, etc.)

L'enfant mouille-t-il son lit ? NON - OCCASIONNELLEMENT - OUI (\*)

S'il s'agit d'une fille, est-elle réglée NON - OUI (\*)

(\*) Entourer la réponse



Coulommiers

Dossier n° .....

## ACCUEIL DE LOISIRS

### FICHE INDIVIDUELLE DE RENSEIGNEMENTS (à remplir par la famille)

NOM DE L'ENFANT .....

Sexe :  M  F

Prénoms .....

Date, lieu de naissance .....

Adresse .....

Tél. domicile ..... Tél. portable .....

E-mail personnel .....

École fréquentée .....

Classe .....  
L'enfant a-t-il des frères, des sœurs ?  OUI  NON (\*)

Prénoms et âges .....

#### PRÉSCOLAIRE (matin)\*

INSCRIPTION ANNUELLE  LUNDI  MARDI  JEUDI  VENDREDI  
(J'aviseraï à l'avance le service scolaire **des absences** de mon enfant)

OU

INSCRIPTION OCCASIONNELLE

(J'aviseraï à l'avance le service scolaire **des présences** de mon enfant)

#### POSTSCOLAIRE (soir)\*

INSCRIPTION ANNUELLE  LUNDI  MARDI  JEUDI  VENDREDI  
(J'aviseraï à l'avance le service scolaire **des absences** de mon enfant)

OU

INSCRIPTION OCCASIONNELLE

(J'aviseraï à l'avance le service scolaire **des présences** de mon enfant)

#### ACCUEILS DE LOISIRS LE MERCREDI

Mon enfant participera à cet accueil **TOUS** les mercredis sauf pendant les vacances scolaires (pour allègement des modalités 2.2.2.)

(\*) Cocher la case correspondant à votre choix

L'enfant mouille-t-il son lit ?  NON  OCCASIONNELLEMENT  OUI  
S'il s'agit d'une fille : est-elle réglée ?  NON  OUI

cocher la case correspondante

### RESPONSABLE DE L'ENFANT

Pour être admis à l'Accueil de Loisirs, cette déclaration devra obligatoirement être remplie et signée par le responsable légal de l'enfant:

Je, soussigné(e) .....  
père, mère, tuteur (\*)  
responsable de l'enfant .....

Autorise le Directeur du Centre d'Accueil de Loisirs :

- 1.- A faire soigner mon enfant et à faire pratiquer les interventions d'urgence, éventuellement sous anesthésie générale, suivant les prescriptions des médecins.
- 2.- Autorise le Directeur du Centre d'Accueil de Loisirs à faire sortir mon enfant du centre hospitalier.
- 3.- Je m'engage à payer la part des frais de séjour incombant à la famille, les frais médicaux, d'hospitalisation et d'opération éventuelle, non remboursés par la Sécurité Sociale.
- 4.- J'autorise, en outre, mon enfant à participer à toutes les activités du Centre d'Accueil de Loisirs.
- 5.- J'accepte que les photos et les images vidéo de mon enfant, prises durant son séjour, puissent être utilisées dans le cadre des informations municipales (bulletin municipal, lettre du Maire, affiches, programmes, plaquettes ... et supports web).
- 6.- CERTIFIE AVOIR CONTRACTÉ pour mon enfant une assurance couvrant la responsabilité civile et le risque "Accident corporel individuel".

A Coulommiers, le .....  
Signature

(\*) Entourer la réponse



## RENSEIGNEMENTS D'IDENTITÉ DE LA FAMILLE

Qui exerce l'autorité parentale ? PÈRE - MÈRE - TUTEUR (\*)

Situation familiale du responsable de l'enfant :

MARIÉ - DIVORCÉ - CÉLIBATAIRE - CONCUBINAGE - SÉPARÉ - VEUF - PACSÉ (\*)

NOM et prénom du **responsable** .....

Profession .....

Nom et adresse de l'employeur .....

Tél. ....

NOM et prénom du **conjoint** .....

Profession .....

Nom et adresse de l'employeur .....

Tél. ....

Adresse du (ou des) personne(s) responsable(s) pendant le séjour de vacances de l'enfant (si elle est autre que le domicile) :

Du ..... au .....

Nom .....

Adresse .....

Tél. ....

SÉCURITÉ SOCIALE : Régime général - Autres (\*)

Adresse de la Caisse de Sécurité Sociale .....

N° d'assuré S.S. auquel est rattaché l'enfant

CMU  OUI  NON

(Joindre la copie de l'attestation)

MUTUELLE  OUI  NON

NOM ..... N° .....

Adresse .....

Nom de l'assurance responsabilité civile et risque "Accident corporel individuel"

NOM ..... N° .....

Adresse .....

(\*) Entourer la réponse

## RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

### VACCINATIONS

(joindre les photocopies des pages correspondantes du carnet de santé)

Si l'enfant n'est pas vacciné, POURQUOI ? .....

Nom du docteur traitant .....

Adresse .....

Tél. ....

### L'enfant a-t-il déjà eu les maladies suivantes\*

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINES	RHUMATISMES	SCARLATINE
NON OUI	NON OUI	NON OUI	NON OUI	NON OUI
COQUELUCHE	OTITES	ASTHME	ROUGEOLE	OREILLONS
NON OUI	NON OUI	NON OUI	NON OUI	NON OUI

### OBSERVATIONS ÉVENTUELLES

Actuellement, l'enfant suit-il un traitement (\*)  OUI  NON

Si oui, lequel ? .....

Tout médicament ne peut être administré à l'enfant sans l'original de l'ordonnance médicale.

### ALLERGIES

Il est recommandé d'établir un P.A.I. (projet d'accueil individualisé) avec le médecin scolaire, le directeur de l'école et la maire. S'il est déjà établi : fournir la photocopie.

**PARTICULARITÉS À SIGNALER** (repas sans porc, sans viande, etc.)

**RECOMMANDATIONS DES PARENTS** (santé, besoins, etc.)

L'enfant mouille-t-il son lit ?

NON - OCCASIONNELLEMENT - OUI (\*)

S'il s'agit d'une fille, est-elle réglée

NON - OUI (\*)

(\*) Entourer la réponse



Coulommiers

## AUTORISATION DE SORTIE

Je, soussigné(e) Madame, Monsieur ..... père, mère, tuteur légal (\*)

**N'AUTORISE PAS mon fils, ma fille** .....  
à rentrer seul(e) le soir après le centre.

**AUTORISE mon fils, ma fille** .....  
à rentrer seul(e) le soir après le centre.

### NOMS DES PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER VOTRE ENFANT

Mme, M. ....

Mme, M. ....

Mme, M. ....

Mme, M. ....

Les enfants devront être repris par un **ADULTE**. Les animateurs sont habilités à remettre les enfants aux parents, père ou mère, divorcés ou non, sauf si un document de justice interdit à l'un des parents de reprendre son (ses) enfant(s). Dans ce cas, la copie de ce document doit être remise en mairie. Dans le cas où l'enfant est pris en charge par un tiers de la famille ou non, les parents doivent le signaler par écrit en précisant les noms, prénoms et adresse de la personne autorisée. Ce document est à remettre à la Mairie.

Enfin, à titre tout à fait exceptionnel, un frère ou une sœur aîné(e) (de moins de 18 ans) peut venir chercher un enfant sur autorisation et décharge écrites des parents, documents à remettre au Centre.

Coulommiers, le  
Signature :

(\*) RAYER LES MENTIONS INUTILES.





Coulommiers

## AUTORISATION DE SORTIE

Je, soussigné(e) Madame, Monsieur ..... père, mère, tuteur légal (\*)

**N'AUTORISE PAS mon fils, ma fille** .....  
à rentrer seul(e) le soir après le centre.

**AUTORISE mon fils, ma fille** .....  
à rentrer seul(e) le soir après le centre.

### NOMS DES PERSONNES AUTORISÉES À VENIR CHERCHER VOTRE ENFANT

Mme, M. ....

Mme, M. ....

Mme, M. ....

Mme, M. ....

Les enfants devront être repris par un **ADULTE**. Les animateurs sont habilités à remettre les enfants aux parents, père ou mère, divorcés ou non, sauf si un document de justice interdit à l'un des parents de reprendre son (ses) enfant(s). Dans ce cas, la copie de ce document doit être remise en mairie. Dans le cas où l'enfant est pris en charge par un tiers de la famille ou non, les parents doivent le signaler par écrit en précisant les noms, prénoms et adresse de la personne autorisée. Ce document est à remettre à la Mairie.

Enfin, à titre tout à fait exceptionnel, un frère ou une sœur aîné(e) (de moins de 18 ans) peut venir chercher un enfant sur autorisation et décharge écrites des parents, documents à remettre au Centre.

Coulommiers, le  
Signature :

(\*) RAYER LES MENTIONS INUTILES.



### 2.2.2.2 FRÉQUENTATION

#### ◆ Pour les mercredis

**Les parents inscrivent leurs enfants pour toute l'année scolaire, sauf vacances scolaires.**

Cependant, il est possible, en prévenant 15 jours avant la date concernée, de supprimer 2 mercredis par trimestre scolaire selon les besoins des familles.

En cas d'absence médicale de l'enfant, il sera possible de rembourser la journée sur le compte famille sur présentation d'un certificat médical à fournir au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant l'absence.

#### ◆ Pour les petites vacances scolaires et les vacances d'été

Les inscriptions sont faites à la semaine complète.

### RÈGLES DE FONCTIONNEMENT POUR TOUS LES ACCUEILS

**Les horaires de fermeture doivent être très strictement respectés, les enfants n'étant plus assurés au-delà de l'horaire de fonctionnement.**

**En cas de retard important, la ville sera en mesure d'alerter les services de Police qui prendront les dispositions nécessaires.**

**En cas de non-observation de ces horaires de façon répétée, l'enfant ne sera plus accepté en Accueil de Loisirs.**

Les enfants devront être repris par un **adulte**. Les animateurs sont habilités à remettre les enfants aux parents, père ou mère, divorcés ou non, sauf si un document de justice interdit à l'un des parents de reprendre son (ses) enfant(s). Dans ce cas, copie de ce document doit être remis en mairie. Dans le cas où l'enfant est pris en charge par un tiers de la famille ou non, les parents doivent le signaler par écrit en précisant les nom, prénom et adresse de la personne autorisée. Ce document est à remettre à la mairie, Service Enfance.

Enfin, à titre tout à fait **exceptionnel**, un frère ou une sœur aîné (de moins de 18 ans) peut venir chercher un enfant sur autorisation et décharge écrites des parents, **documents à remettre au Centre**.

Les animateurs sont habilités à demander à toute personne nouvelle venant reprendre l'enfant, d'une part l'autorisation des parents et d'autre part, ses papiers d'identité.

Enfin, les animateurs refuseront de confier un enfant à toute personne non autorisée.

## III- TARIFICATION

La tarification varie en fonction du quotient familial (des ressources et de la composition de la famille) et du lieu d'habitation (Coulommiers, Aulnoy et communes extérieures).

En cas de changement des ressources en cours d'année, un nouveau calcul pourra être effectué à la demande des parents ; cependant le changement de tarif n'interviendra que le 1<sup>er</sup> du mois suivant, sans rétroactivité.

Le tarif des études surveillées est un tarif unique dégressif à partir du 2<sup>ème</sup> enfant.

## IV- FONCTIONNEMENT

### 4.1- LE COMPTE FAMILLE

Les parents disposent d'un compte famille qu'ils alimentent à la mairie du centre ville (service Éducation).

Pour les activités de restauration scolaire, d'études surveillées, accueil pré et postscolaire et les accueils de loisirs (mercredis et vacances scolaires), **ce compte devra être approvisionné à l'avance**, soit :

- en chèque
- en numéraire
- aides aux temps libres (bons CAF, aides aux Accueils de loisirs)
- chèques vacances
- carte bancaire (uniquement en centre ville)
- sur le portail famille par internet, via le site [www.coulommiers.fr](http://www.coulommiers.fr).

Ce compte devra toujours être provisionné selon le rythme de chacun.

Si les familles ne sont plus intéressées par les activités, le reliquat de leur compte leur sera remboursé sur leur compte bancaire lors de la restitution de la ou des cartes. Il est alors nécessaire de fournir un relevé d'identité bancaire. Sans ces documents dans les 2 ans qui suivent l'annulation de l'inscription aux activités, le reliquat passera en recettes exceptionnelles.

## **4.2 – MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT**

Les enfants disposent d'une carte nominative (la première sera gratuite).

Cette carte restera à l'école (uniquement pour les écoles élémentaires).

Sur cette carte seront préenregistrées les activités (restauration, accueil pré et postscolaire et études surveillées) auxquelles l'enfant sera inscrit.

Il suffit à l'enfant ou au parent qui l'accompagne de valider, en arrivant, à l'aide de la carte (stockée à l'école pour les écoles élémentaires) ses inscriptions pour l'ensemble de la journée sur une borne. Le compte famille est alors débité quotidiennement du montant correspondant à chaque activité.

En cas d'oubli exceptionnel de la carte, le personnel communal présent sur place pourra enregistrer la présence de votre enfant aux différentes activités.

Chaque mois, les parents recevront un relevé indiquant le détail par enfant de toutes leurs présences aux activités et la situation financière du compte famille qui se doit d'être positif.

Si les parents décèlent une anomalie dans leur relevé, ils devront le faire savoir au service Éducation au plus tard dans le mois suivant.

En cas d'absence pour raison médicale de l'enfant, les parents devront prévenir le service Éducation dès le 1<sup>er</sup> jour et anticiper dans la mesure du possible sur les jours suivants.

## **4.3 – NON-RESPECT DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT**

Les absences **répétées** pour raison médicale ou personnelle non signalées, seront facturées et pourront remettre en question l'inscription de l'enfant aux activités périscolaires.

**Le compte famille débiteur pourra entraîner une procédure d'exclusion.**

## **V- RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

- Les enfants accueillis dans nos structures doivent être propres (pas de couche).
- Les équipes ne peuvent pas accueillir les enfants fiévreux ou contagieux.
- Tout traitement médical en cours doit être justifié par une ordonnance médicale.
- L'équipe d'animation a la possibilité d'exclure les enfants ayant un comportement agressif, voire dangereux, envers les autres enfants ou qui porterait atteinte à la moralité et aux règles élémentaires de politesse et de respect.

**Toutes ces dispositions ont pour seul objectif de protéger vos enfants.**

# Autres activités proposées

---

**1** - Après la Classe et jusqu'à 18 h ou 18 h 15 (selon le site), **une école de sports** accueille les plus sportifs. Les inscriptions payantes (à titre indicatif : 27 euros pour l'année scolaire 2010/2011) se font auprès des éducateurs sportifs directement dans les gymnases Voituret, Capucins et Vaux.

## **2 - Langue vivante**

La nécessité de commencer à apprendre une langue étrangère dès l'école élémentaire n'est plus à démontrer. A raison d'une heure par semaine pendant le temps scolaire, un instituteur ou un professeur initie les enfants aux notions essentielles en anglais. Ces cours sont réservés aux enfants de CE1 - CE2 - CM1 et CM2. Se renseigner auprès de l'établissement scolaire.

## **3 - Les classes de découverte**

Comme tous les ans, plusieurs classes élémentaires partent à la découverte de la nature en classe de neige ou en classe verte.

Les familles seront informées en temps et en heure des dates, de la durée et du lieu des séjours.

Le prix varie en fonction du quotient familial permettant ainsi à toutes les familles columériennes d'en profiter. Pour les familles des communes extérieures, le prix est fixe.

## **4 - Études surveillées**

Après le temps scolaire, des enseignants encadrent les études surveillées dans les écoles élémentaires. Il faut attendre le début de l'année scolaire pour savoir si des enseignants sont volontaires pour encadrer cette activité. Des précisions vous seront communiquées en temps voulu.

# Tarifs journaliers 2010/2011 (à titre indicatif)

## Restauration scolaire

Quotient familial	Tarifs
de 0 à 152 €	0 €
de 152,01 à 305 €	1,33 €
de 305,01 € à 488 €	2,07 €
de 488,01 € à 671 €	2,60 €
de 671,01 € à 854 €	2,91 €
de 854,01 € à 1 300 €	4,10 €
plus de 1 300 €	5,13 €
Communes extérieures (1)	5,38 €

(1) Tarif applicable aux communes extérieures (à l'exception de la commune d'Aulnoy et des enfants en classe de perfectionnement ou d'insertion scolaire).

## Accueil pré et postscolaire

Quotient familial	Le matin et le soir	Le matin	Le soir
de 0 à 305 €	1,49 €	0,56 €	0,93 €
de 305,01 € à 488 €	2,55 €	0,95 €	1,60 €
de 488,01 € à 671 €	3,72 €	1,40 €	2,32 €
de 671,01 € à 854 €	4,57 €	1,71 €	2,86 €
de 854,01 € à 1 300 €	5,97 €	2,25 €	3,72 €
plus de 1 300 €	7,12 €	2,67 €	4,45 €
Pour les familles des communes extérieures	7,12 €	2,67 €	4,45 €

## Centre de loisirs (mercredi)

Quotient familial	Tarifs
de 0 à 305 €	2,95 €
de 305,01 € à 488 €	5,11 €
de 488,01 € à 671 €	7,40 €
de 671,01 € à 854 €	9,12 €
de 854,01 € à 1 300 €	11,93 €
plus de 1 300 €	14,22 €
Communes extérieures	14,22 €

### Pour mémoire : Calcul du quotient familial

$$\frac{\text{revenu mensuel 2010 + prestations familiales (y compris A.P.L, A.A.H et R.S.A.)}}{\text{divisé par le nombre de parts fiscales de la famille.}}$$

## Étude surveillée

1 <sup>ER</sup> ENFANT : TARIF A	1,32 €
A PARTIR DU 2 <sup>EME</sup> ENFANT : TARIF B	0,97 €

# Contacts utiles

---

## MAIRIE DE COULOMMIERS

---

**Responsable service Éducation :** MME SUCHAUD ☎ 01 64 75 80 22  
E-MAIL : enfvil@coulommiers.fr

---

Accueil Éducation Enfance ☎ 01 64 75 80 00 POSTE 8184  
E-MAIL : accueil.enfance@coulommiers.fr **ou** enfance.accueil@coulommiers.fr

---

**Horaires d'ouverture :** Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 30.  
Deux samedis par mois de 8 h 30 à 12 h 00 (sauf vacances scolaires).

---

**Responsable service Enfance :** MME ALVES DE OLIVEIRA ☎ 01 64 75 83 99  
E-MAIL : cel.loisirs@coulommiers.fr

---

## ACCUEILS DE LOISIRS

---

ACCUEIL DE LOISIRS CHARLES-DE-GAULLE  
École Charles-de-Gaulle ☎ 01 64 04 78 91 Place Ile-de-France

---

ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL JEHAN-DE-BRIE  
École Jehan-de-Brie ☎ 01 64 75 17 12 Rue du Champ Frémont

---

ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL LA PETITE MAISON DE VAUX  
☎ 01 64 03 93 65 Rue de Vaux

---

ACCUEIL DE LOISIRS LES BOUTONS D'OR  
☎ 01 06 03 48 35 Commanderie des Templiers

---

ACCUEIL DE LOISIRS LAFAYETTE  
☎ 01 64 20 53 82 Rue de l'Aître

---

## INSPECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

---

☎ 01 64 03 05 63 2, rue Lafayette - 77120 Coulommiers

---

## CENTRE MÉDICO-SCOLAIRE

---

☎ 01 64 03 14 74 Rue M. Charcot - 77120 Coulommiers

---

# les dates à retenir

## 2011/2012

### JOUR DE RENTRÉE

Lundi 5 septembre 2011

### VACANCES SCOLAIRES

► Toussaint

du samedi 22 octobre au mercredi 2 novembre 2011 inclus

► Noël

du samedi 17 décembre 2011 au lundi 2 janvier 2012 inclus

► Hiver

du samedi 18 février au dimanche 4 mars 2012 inclus

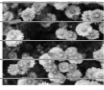



► Printemps

du samedi 14 avril au dimanche 29 avril 2012 inclus

► vacances d'été

du vendredi 6 juillet au lundi 3 septembre 2012 inclus

### DATES D'INSCRIPTIONS AUX ACCUEILS LOISIRS SANS HEBERGEMENT 2011/2012

TOUSSAINT	NOEL	HIVER	PRINTEMPS
			
Du lundi 03/10/11 Au vendredi 14/10/11	Du lundi 21/11/11 Au mercredi 07/12/11	Du lundi 23/01/12 Au mercredi 08/02/12	Du lundi 19/03/12 Au mercredi 04/04/12

Selon les places restant disponibles pour les enfants des communes extérieures

Bon anniversaire



# L'école Pauline Kergomard a 100 ans

Un peu d'histoire :

Autrefois les petits étaient accueillis dans des salles appelées « asile » à vocation essentiellement sociale. Pauline Kergomard est à l'origine de la transformation de ces salles en école maternelle. Elle place le jeu au cœur du système éducatif qu'elle considère comme pédagogique et incite à la pratique d'activités sportives et artistiques. C'est le début de l'initiation à la lecture, à l'écriture et au calcul, avant 5 ans.

« laissez-vous convaincre; C'est en faisant méthodiquement et sans défaillance l'éducation de la liberté que vous élèverez des être libres »

*Pauline Kergomard*



semaine des

Mots et Délires

du lundi 7 mai

au lundi 14 mai 2012

inclus.



Coulommiers